

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Support en euros du contrat « B@TIPROJET avec la Formule "Initial" ».

Assureur : SMAvie BTP.

Identifiant unique du produit (IUP) : BPL.

Site internet : www.groupe-sma.fr. Appelez le 00 33 1 40 59 70 00 pour de plus amples informations.

SMAvie BTP est placée sous le contrôle de : l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) sise 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

Date de production du document d'informations spécifiques : 01 février 2018.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Support en Euro.

Objectifs :

Le support en Euro permet au sociétaire de bénéficier d'un rendement régulier des sommes investies tout en bénéficiant d'une garantie en capital net de frais ; il bénéficie d'un taux minimum garanti fixé en début de chaque année et d'une participation aux bénéfices constituée de 100 % des produits financiers des contrats d'assurance vie de même nature, de capitalisation et des rentes en cours issues de ces contrats.

Investisseurs de détail visés :

Tous souscripteurs souhaitant une garantie en capital.

Le Support en Euro ne comporte pas de terme de placement. La durée d'investissement dépend de l'objectif de placement de chaque souscripteur.

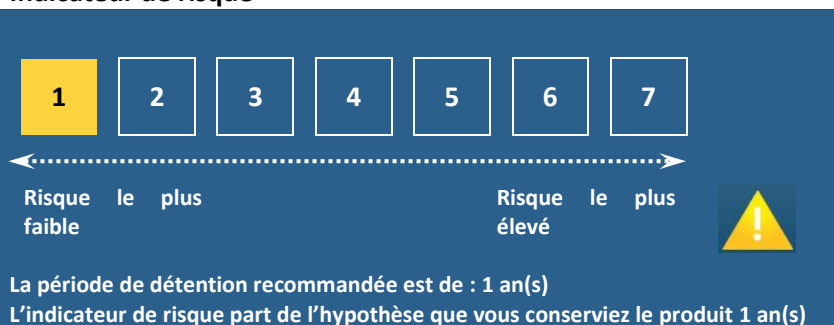
La période de détention recommandée est de 1 an.

Aucune pénalité n'est appliquée en cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée.

Les informations relatives au contrat sont consultables sur le site internet de SMAvie BTP à l'adresse suivante www.groupe-sma.fr.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.*

Nous avons classé ce produit dans une classe de risque de 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, même si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.*

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.*

Toutefois, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si SMAvie BTP n'est pas en mesure d'effectuer les versements? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.*

*Mentions obligatoires imposées par la réglementation énonçant une description générale qui ne reflètent pas toujours les caractéristiques du produit.

Scénarios de performances

| Investissement 10 000 € | | 1 an(s) (Période de détention recommandée) |
|-------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 000,00 € |
| | Rendement moyen annuel | 0,00% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 169,00 € |
| | Rendement moyen annuel | 1,69% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 189,00 € |
| | Rendement moyen annuel | 1,89% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 209,00 € |
| | Rendement moyen annuel | 2,09% |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne serions pas en mesure de vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.*

Le scénario intermédiaire est le rappel de la performance réalisée en 2017 pour ce support, brute de fiscalité.

Le scénario dit « de tensions » suppose des tensions extrêmes des conditions financières ou légales.

Les scénarios favorable et défavorable ont été estimés forfaitairement en appliquant des variations de 0,20 points de base par rapport au scénario intermédiaire.

Que se passe-t-il si SMAvie BTP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Dans l'hypothèse où SMAvie BTP, ne serait pas en mesure de faire face à ses engagements, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) a pour objet de préserver les droits des assurés, des souscripteurs, des adhérents et des bénéficiaires de contrats d'assurance vie, et/ou de capitalisation.

Le plafond de l'indemnisation versée par le Fonds de garantie est applicable par assuré, souscripteur ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre des contrats souscrits auprès d'une même société.

Bien évidemment, l'indemnisation du Fonds de garantie vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs sous la responsabilité de l'ACPR.

Ce plafond d'indemnisation garanti par le Fonds de garantie est de 70 000 €.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY)** montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.*

SMAvie BTP prélève des frais de gestion des actifs sous-jacents au support.

Aucuns frais ne sont prélevés en cas de rachat partiel ou total en capital.

Les chiffres présentés ci-dessous n'intègrent pas les frais du contrat sur lequel ce support est proposé.

Coûts au fil du temps

| Investissement de 10 000 € | |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Scénarios | Si vous sortez à la fin de la 1 ^{ère} année |
| Coûts totaux | 4,09 € |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an | 0,04% |

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.*

*Mentions obligatoires imposées par la réglementation énonçant une description générale qui ne reflètent pas toujours les caractéristiques du produit.

** Reduction in yield

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.*

| Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an | | | |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coûts ponctuels | Coûts d'entrée | Aucuns frais | L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins |
| | Coûts de sortie | Aucuns frais | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. |
| Coûts récurrents | Coûts de transaction de portefeuille | Aucuns frais | L'incidence des coûts encourus lorsque SMAvie BTP achète ou vend des investissements sous-jacents au produit. |
| | Autres coûts récurrents | 0,04% | L'incidence des coûts que SMAvie BTP prélève chaque année pour gérer vos investissements et les coûts relatifs aux frais d'assurance et coûts accessoires. |
| Coûts accessoires | Commissions liées aux résultats | Aucuns frais | L'incidence des commissions d'intéressement liées aux résultats. Cette commission est prélevée sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence. |
| | Commissions d'intéressement | Aucuns frais | L'incidence des commissions d'intéressement. Ce montant est prélevé lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un pourcentage donné. |

Les coûts que vous supporterez sont fonction des options d'investissement que vous choisirez.

Les informations relatives à chaque option d'investissement sont consultables sur le site internet de SMAvie BTP à l'adresse suivante www.groupe-sma.fr.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 1 an(s)

La période de détention recommandée du support Euro fixée à un an a été déterminée en application du cadre légal du code des assurances traitant de la détermination du taux minimum garanti par le contrat selon les conditions prévues par le Code des assurances.

Vous pouvez demander à tout moment à récupérer partiellement ou totalement les montants investis.

Pour cela vous devrez adresser à SMAvie BTP une demande de désinvestissement datée et signée mentionnant le montant souhaité.

En cas de désinvestissement avant la période de détention recommandée vous ne subirez pas de perte compte tenu de la garantie du capital investi net de frais d'entrée.

Aucune pénalité n'est appliquée en cas de désinvestissement avant la période de détention recommandée.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez alors adresser votre réclamation sur le site internet de SMAvie BTP à l'adresse suivante : www.groupe-sma.fr.

La réclamation peut également être adressée à l'adresse suivante par courrier :

SMAvie BTP - Service Accueil Réclamation - TSA 22571, 92894 Nanterre CEDEX 9

Vous pouvez également adresser votre réclamation par courriel à : accueil_reclamation_smavie@groupe-sma.fr

Autres informations pertinentes

Les documents d'information réglementaires suivants sont disponibles sur le site internet www.groupe-sma.fr :

- la notice d'information du contrat qui présente les conditions d'exercice de la faculté de renonciation et le mécanisme de détermination de la valeur de rachat du contrat ;
- le rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de SMAvie ;
- la notice fiscale du contrat.

*Mentions obligatoires imposées par la réglementation énonçant une description générale qui ne reflètent pas toujours les caractéristiques du produit.

IV0686 - 01 février 2018.

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15